



14ème législature

Question N° : 49244	De Mme Virginie Duby-Muller (Union pour un Mouvement Populaire - Haute-Savoie)	Question écrite
Ministère interrogé > Enseignement supérieur et recherche		Ministère attributaire > Enseignement supérieur et recherche
Rubrique >enseignement supérieur	Tête d'analyse >étudiants	Analyse > campus européen. Strasbourg. construction. perspectives.
Question publiée au JO le : 11/02/2014 Réponse publiée au JO le : 25/11/2014 page : 9847 Date de changement d'attribution : 27/08/2014		

Texte de la question

Devant le niveau modeste d'échanges d'étudiants français et allemands - 8 000 étudiants allemands en France, 6 000 étudiants français en Allemagne - alors que nous venons de fêter le 50e anniversaire du traité d'amitié entre la France et l'Allemagne, l'idée d'un possible campus européen bâti à Strasbourg a été lancée. Par conséquent, Mme Virginie Duby-Muller interroge Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur ce projet afin d'en connaître les tenants et aboutissants.

Texte de la réponse

La coopération franco-allemande s'inscrit dans une histoire riche dont la signature du traité de l'Élysée le 22 janvier 1963 par le général de Gaulle et le chancelier Adenauer constitue un événement fondateur. Son actualité a pu être soulignée en 2013 par les célébrations organisées dans le cadre du 50e anniversaire du traité. La coopération franco-allemande est structurée autour de nombreux projets, parmi lesquels celui de la confédération européenne des universités du Rhin Supérieur (EUCOR) tient une place essentielle depuis 1989. EUCOR a pour objet de développer, avec les universités de Strasbourg, Fribourg, Bâle, Karlsruhe et Mulhouse-Colmar, des actions coopératives visant la mise en oeuvre de projets de recherche et de formations communs. Ainsi, chaque étudiant ou doctorant inscrit dans l'une des universités membres peut suivre des cours, les faire valider et effectuer des travaux de recherche dans les autres universités, tout en bénéficiant des services qu'elles peuvent offrir. Dans ce cadre, les dirigeants des universités de Strasbourg et de Fribourg ont exposé en septembre 2012 aux ministres française et allemande chargées de l'enseignement supérieur et de la recherche le projet de former un campus conjoint Strasbourg-Fribourg. Ce projet répertoriait une série d'évolutions réglementaires dont la mise en oeuvre serait de nature à favoriser l'approfondissement de la coopération entre ces établissements. C'est dans ce contexte qu'à l'occasion de son déplacement à Strasbourg le 30 janvier dernier, le Président de la République a mis en avant l'idée de « campus européen » qui figure au relevé de décisions du conseil des ministres franco-allemand du 19 février 2014, aux fins de renforcement de la coopération entre les universités, notamment celles de Strasbourg et Fribourg. Le « campus européen » viendra prolonger l'initiative de ces établissements et plus globalement des universités d'EUCOR, afin de s'appuyer sur les solides réseaux existants constitués de plus de 100 000 étudiants et de 11 000 enseignant-chercheurs. Ce projet pourra permettre de développer les coopérations dans le domaine de la recherche, à travers par exemple la réalisation d'une grande infrastructure de recherche transfrontalière, mais également d'approfondir nos échanges en matière d'enseignement supérieur en développant l'attractivité de formations communes et en explorant les moyens de solidifier les liens institutionnels, au bénéfice tant des personnels que des



étudiants. Le « campus européen » renforcera l'attractivité des établissements d'enseignement supérieur et constituera un symbole fort de l'approfondissement de l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche, tout en contribuant au rayonnement du territoire dans lequel il s'inscrit. L'ensemble de ces moyens permettra de mieux souligner la richesse de la coopération franco-allemande auprès des jeunes et de donner aux échanges étudiants entre les deux pays l'essor qu'ils méritent.